

Passé sanitaire : l'ire des bibliothécaires

Des agents de la Ville de Nantes n'acceptent pas le contrôle du fameux sésame sanitaire. Ils se rassemblent, ce mercredi.



Des bibliothécaires de la Ville de Nantes, vent debout contre le contrôle du passe sanitaire, vont se rassembler, ce mercredi, devant la médiathèque Jacques-Demy.

PHOTO : OUEST-FRANCE

Au départ, le 21 juillet et les jours suivants, c'était *Bonjour tristesse*. Ils ne digéraient guère qu'un vigile se poste devant les bibliothèques nantaises pour contrôler le passe sanitaire. Le 20 août, ce fut *Stupeur et tremblement* : l'une de leurs collègues, une médiatrice, venait d'être frappée par un usager. Le 27 août, *Le Bruit et la fureur* : c'était, cette fois, un vigile qui était victime d'une agression.

Depuis, c'est *Les raisins de la colère*. La semaine passée, le syndicat CGT de la Ville de Nantes a décidé de poser un préavis de grève. Pour s'opposer au contrôle du passe sanitaire dans leurs lieux culturels. D'autant, que selon le syndicat, la Ville de Nantes, qui n'a pas répondu à notre sollicitation, a mis fin au contrat de l'entreprise privée chargée jusque-là de la vérification du fameux sésame sanitaire.

« Dans les librairies,
ce n'est pas obligatoire ! »

Dès le premier jour du mouvement de grogne, le 11 septembre, les médiathèques Jacques-Demy et

Lisa-Bresner, mais aussi la bibliothèque Halvêque, ont dû fermer quelques heures, « en raison d'agents grévistes », nous assure une bibliothécaire de la CGT.

Ce mercredi, c'est l'heure de l'apostrophe. Ils ont décidé de se faire entendre. Un rassemblement est prévu, à 15 h. Devant la médiathèque Jacques-Demy. Guillaume Goalen, le leader de la CGT à la Ville, explique : « Contrôler, ça heurte leur éthique. Dans une bibliothèque, l'accueil est logiquement inconditionnel. Et ce n'est pas leur boulot de se charger de cette tâche. » Une bibliothécaire cégétiste, qui ne veut pas que l'on donne son identité, renchérit et s'offusque : « À partir du 30 septembre, le contrôle du passe sera obligatoire dès 12 ans ! »

Cette agent pointe du doigt ce qu'elle estime être une incohérence : « Pour entrer dans une librairie, le passe n'est pas nécessaire. Pourquoi le serait-il dans une bibliothèque ? »

Jean-François MARTIN.